

SOUSCRIPTION 2020

G3F

Loi Girardin

Une solution de réduction d'impôt
en toute sécurité



inter invest
Solutions d'investissement innovantes

Sommaire

Inter Invest, solutions d'investissement innovantes	3
Notre offre en loi Girardin industriel & logement social	7
Investir avec Inter Invest	12
G3F, Garantie de bonne Fin Financière & Fiscale	14
Votre espace en ligne sur www.inter-invest.fr	16

INTER INVEST

Solutions
d'investissement
innovantes

Depuis 1991, le Groupe Inter Invest est spécialisé dans la structuration, la distribution et la gestion de solutions d'investissement innovantes. Avec 2,7 milliards d'actifs financés dont 1,95 milliard € sous gestion à fin 2019, Inter Invest vous propose de bénéficier d'une réduction d'impôt sécurisée dans le cadre de la loi Girardin industriel ou logement social.



Le Groupe Inter Invest



Inter Invest est spécialisée dans la distribution des solutions d'investissement structurées par les sociétés du groupe. Par ailleurs, Inter Invest est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - Banque de France), en application des articles L.511-10 et L.532-1 du Code Monétaire et Financier (CMF), en qualité de société de financement en vue de financer des entités situées dans les DOM-COM dans le cadre de dispositifs fiscaux ad-hoc et d'entreprise d'investissement pour le service de placement garanti - Code Interbancaire (CIB) : 16758.



Inter Invest Outre-Mer est spécialisée dans la structuration et la gestion des solutions d'investissement en loi Girardin.

Inter Invest Outre-Mer est inscrite sur la liste des compagnies financières holding conformément à l'article L.517-1 du CMF - Code Interbancaire (CIB) : 09861.



Inter Invest Capital est spécialisée dans la structuration et la gestion des produits de capital-investissement.

Inter Invest Capital est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-15000006.



Inter Invest Immobilier est spécialisée dans la structuration et la commercialisation d'opérations immobilières patrimoniales sur des emplacements premiums.

Inter Invest Immobilier dispose d'une carte de transaction immobilière délivrée par la préfecture sous le n° CPI 7501 2017 000 018 979.

Une maîtrise incomparable depuis 29 ans

Créé en 1991, le Groupe Inter Invest est un des pionniers sur le marché du financement Outre-mer en loi Girardin et s'appuie sur un savoir-faire sans équivalent sur le marché aussi bien pour le montage que pour la gestion et le suivi des opérations jusqu'à leur terme. Le Groupe Inter Invest accorde ainsi une place déterminante aux notions de maîtrise des processus, de contrôle sur place des opérations et de transparence totale du montage.

Implantations dans les DOM-COM

Le Groupe Inter Invest compte 70 salariés au siège social à Paris et 60 salariés dans ses 9 agences des DOM-COM au 31 décembre 2019.

Grâce à ses équipes présentes localement, le Groupe Inter Invest contrôle la régularité de votre investissement Girardin (éligibilité du locataire, réalité de l'investissement, prix et état neuf du matériel) et assure la gestion et le suivi des opérations pendant 5 ans.

Procédures sécurisées via un outil informatique de pointe

Notre équipe informatique développe depuis plus de 15 ans un outil qui sécurise toutes les procédures administratives et permet un niveau de transparence, de suivi et de contrôle des opérations très rigoureux.

Nos investisseurs disposent ainsi d'un espace dédié sur www.inter-invest.fr permettant notamment d'accéder aux documents pré-remplis pour leur déclaration de revenu.

Intégration de l'ensemble des métiers

Le Groupe Inter Invest ne fait appel à aucun intervenant extérieur et maîtrise l'intégralité des opérations depuis le montage jusqu'à la liquidation des sociétés de portage au terme de la période légale de 5 ans.

Nos équipes locales s'assurent de la mise en exploitation avant le 31 décembre 2020.



Chiffres clés *



des investisseurs
renouvellent chaque année
leur souscription

2.7 milliards €

d'actifs financés en
Girardin industriel &
logement social

+ 25 000

clients nous ont fait
confiance pour leur
investissement en loi
Girardin afin de bénéficier
de leur réduction d'impôt
en toute sécurité

+ 20 000

entreprises financées
dans les Départements et
Collectivités d'Outre-mer

+ 42 000

projets industriels
financés depuis 1991

5 582

sociétés de portage sous
gestion

+ 800

partenaires - Banques
privées et cabinets de
conseil en investissements
financiers - nous font
confiance

+ 130

salariés répartis entre le
siège social à Paris et nos
9 agences dans les DOM-
COM

Une expertise reconnue



Inter Invest primée pour ses solutions Girardin

Inter Invest est primée depuis 6 années consécutives dans la catégorie « Promoteur de Solutions Girardin » dans le palmarès établi par le magazine Gestion de Fortune auprès de plus de 4 500 Conseillers en Gestion de Patrimoine indépendants.

Inter Invest a reçu les Prix 2018 et 2019 pour ses solutions Girardin industriel dans le cadre des Pyramides de la gestion de patrimoine suite à un questionnaire envoyé à 5 000 CGPI par le magazine Investissement Conseils.

www.gestiondefortune.com
& www.investissementconseils.com



Inter Invest primée pour ses solutions en Capital-investissement

En 2020, le Groupe Inter Invest est pour la première fois primé dans la catégorie « Société de Capital-investissement » dans le palmarès établi par le magazine Gestion de Fortune auprès de plus de 4 500 conseillers en Gestion de Patrimoine indépendants.

Lors des Pyramides de la Gestion de Patrimoine 2017, Inter Invest Capital a reçu le prix de l'Innovation pour sa holding ISF permettant aux investisseurs d'adapter leur souscription à leur profil de risque et à leur objectif d'investissement.

www.gestiondefortune.com
& www.investissementconseils.com

* Au 31/12/2019



NOTRE OFFRE

Loi Girardin industriel
& logement social

Inter Invest vous propose une offre complète de solutions d'investissement sécurisées en loi Girardin permettant de répondre au mieux à vos besoins : opérations industrielles de plein droit ou avec agrément fiscal (article 199 undecies B du CGI) et opérations en logement social (article 199 undecies C du CGI).



Le mécanisme

de la réduction d'impôt en loi Girardin

Un avantage fiscal simple et immédiat, dès 2 500€ d'impôt

En tant que résident fiscal français, au sens de l'article 4 B du CGI, vous avez la possibilité d'investir dans le cadre de la loi Girardin dans des opérations industrielles ou des programmes immobiliers en logement social ultramarins. Ces investissements vous permettent de bénéficier de la **totalité de votre réduction d'impôt sur le revenu dès l'année qui suit votre souscription** (principe du « One Shot »), sous réserve du respect des contraintes légales pendant 5 ans minimum telles que définies aux articles 199 undecies B et C du CGI.

Une rentabilité attractive

Vous investissez en 2020 environ 88.49% de l'impôt dont vous êtes redevable au titre de vos revenus 2020 et bénéficiez ainsi d'une **rentabilité* de 13% net d'impôt**. La rentabilité dont vous pourrez bénéficier selon le type de produit souscrit, est dégressive au cours de l'année et dépend donc de la date de souscription.

Un investissement éthique et utile

En contrepartie de votre **investissement réalisé à fonds perdus** contribuant au financement de matériels industriels ou de logements sociaux, vous bénéficierez d'un avantage fiscal en 2021 tout en **participant au développement économique des DOM et des COM**.

Votre projet de défiscalisation

Prélèvement à la source et réduction d'impôt Girardin

Pour rappel, la mise en place du prélèvement à la source début 2019 n'impacte pas les investissements en loi Girardin souscrits en 2020 ; la réduction d'impôt vous sera restituée à l'été 2021.

Exemple d'investissement

En 2020, vous effectuez un apport en compte courant de 36 202€ pour bénéficier dès 2021 d'une restitution de votre réduction d'impôt de 40 909€, soit un gain de 4 707€ correspondant à une rentabilité de 13%. Vous aurez ainsi contribué à financer des investissements productifs ultramarins d'un montant de 92 722€ (hors taxes et subventions).

* La rentabilité s'entend du rapport entre :

• au numérateur, le montant de l'économie d'impôt constituée de la différence entre la réduction d'impôt sur le revenu et le montant de la souscription, et

• au dénominateur, le montant de la souscription.

La rentabilité dont vous pourrez bénéficier est dégressive, elle dépend de la date de souscription et du type de produit.

Des formalités facilitées

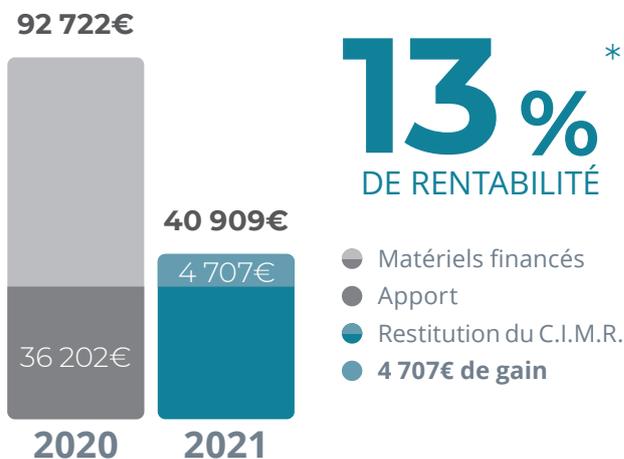
Inter Invest facilite vos démarches ; vous devez seulement signer une **demande de réservation pré-remplie (papier ou électronique)** précisant les critères de votre investissement.

Inter Invest se charge ensuite d'enregistrer les actes de cession de parts sociales ou d'actions auprès de l'administration fiscale justifiant que vous êtes associé de la société de portage, ce qui enclenchera votre défiscalisation.

Les risques associés

En contrepartie d'une rentabilité attractive, votre investissement réalisé dans le cadre du dispositif Girardin codifié à l'article 199 undecies B du CGI vous expose aux risques suivants couverts par G3F (Garantie de bonne Fin Financière et Fiscale) :

- risques fiscaux consistant en la reprise de la réduction d'impôt par l'administration fiscale en cas de non-respect des contraintes légales et réglementaires pendant la période de détention des parts (minimum légal de 5 ans) et 3 ans après.
- risques financiers, liés à votre qualité d'associé d'une SNC qui vous confère une responsabilité indéfinie et solidaire sur les dettes de la société de portage, pendant la durée minimum de détention des parts (5 ans).



Déroulement de votre investissement

2020

La souscription

Signature de la demande de réservation mentionnant notamment le montant à acquitter au titre des frais d'acquisition et d'enregistrement des parts sociales / actions de la société de portage (0,01€ à 0,10€ la part sociale / l'action).

Commissions de distribution : Inter Invest paiera au distributeur une rémunération maximum égale à 4% HT de l'apport réalisé par l'investisseur. Cette rémunération est incluse dans l'apport versé par l'investisseur.

Cession des parts sociales / actions de la société de portage à l'investisseur qui doit en assurer la détention pendant 5 ans minimum.

2021

Les démarches

Mars	Mai	Été
Signature des pouvoirs pour les Assemblées Générales des sociétés de portage à partir de votre espace en ligne.	Déclaration de revenus grâce aux documents pré-remplis mis à disposition sur votre espace en ligne.	Restitution de votre réduction d'impôt 2020.

2022 à 2025

Les démarches

Signature des pouvoirs pour les Assemblées Générales des sociétés de portage à partir de votre espace en ligne.

Fin d'opération

Dissolution puis liquidation de la société de portage.

Le schéma de montage

La Société en Nom Collectif (SNC) est, depuis la loi de finances 2011, la seule société de portage autorisée pour les opérations Girardin industriel de plein droit (investissement < à 250 000€).

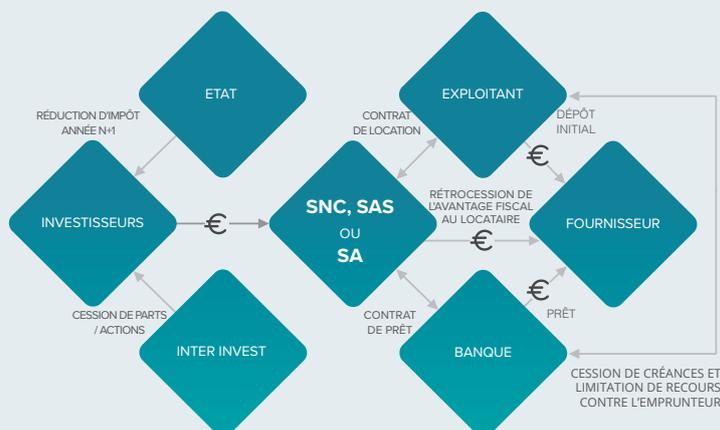
Pour les opérations industrielles avec agrément (investissement > à 250 000€) ou les opérations en logement social, la société de portage privilégiée par le Groupe Inter Invest est la Société par Actions Simplifiée (SAS), voire la Société Anonyme (SA) pour les opérations nécessitant de recourir à plus de 150 investisseurs.

Le Groupe Inter Invest crée une société de portage qui achète un matériel industriel et le loue à une entreprise ultra-marine éligible au dispositif Girardin pendant une période de 5 ans minimum. Cette entreprise qui exploite le bien dans les DOM-COM en devient locataire et verse un loyer de l'ordre de 30% inférieur au remboursement d'un crédit classique, grâce à la partie de l'avantage fiscal que le Groupe Inter Invest lui rétrocède.

Trois intervenants participent au financement du projet industriel : l'entreprise ultramarine grâce à un apport initial d'environ 10% du prix du matériel, un organisme financier pour environ la moitié et les investisseurs fiscaux via leur apport à fonds perdus correspondant à 40% de la valeur du bien.

Au terme de la période locative de 5 ans, le matériel devient propriété de l'exploitant ultramarin, après liquidation de la société de portage.

Le Groupe Inter Invest perçoit pendant 5 ans des honoraires de montage, de distribution et de gestion facturés à la société de portage, dont les montants sont indiqués dans le dossier de souscription et les bilans annuels de la société de portage, accessibles en ligne à partir de l'espace dédié à l'investisseur sur www.inter-invest.fr.



Notre offre G3F

Une gamme complète

Le Groupe Inter Invest vous propose une offre complète de solutions d'investissement en loi Girardin : opérations industrielles de plein droit ou avec agrément fiscal et opérations en logement social, vous permettant de bénéficier dès l'an prochain d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Girardin industriel

Article 199 undecies B du CGI

Plein droit Investissement < 250 000€

Les investissements dont le montant est inférieur à 250 000 euros ouvrent droit à réduction d'impôt dès lors qu'ils respectent les conditions d'éligibilité du locataire, de rétrocession minimum de l'avantage fiscal et d'exploitation du matériel pendant 5 années.

Agrément Investissement ≥ 250 000€

Les investissements dont le montant est supérieur à 250 000 euros ne peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt que s'ils ont reçu un agrément préalable de l'administration fiscale compétente.

Avantages

- Financement de matériels standards plus facilement relouables en cas de défaut d'exploitation.
- Dilution du risque sur plusieurs matériels (une SNC finance en moyenne 6 matériels différents).

Financement de programmes spécifiques auprès de sociétés ultramarines importantes présentant peu de risque de défaillance mais sans mutualisation sur plusieurs projets.

Rétrocession

Avantage fiscal rétrocédé à l'exploitant local selon le minimum légal de 56%, soit une prise en compte de 44% dans les plafonds des niches fiscales.

Avantage fiscal rétrocédé à l'exploitant local selon le minimum légal de 66%, soit une prise en compte de 34% dans les plafonds des niches fiscales.

Société de portage

SNC

SAS ou SA

Durée de détention des parts / actions

5 ans minimum.

5 ans minimum.

Réduction d'impôt

Entre **2 500€** et **40 909€**

Entre **15 000€** et **52 941€**

Girardin logement social

Article 199 undecies C du CGI

Agrément Investissement > 2 000 000€

La réduction d'impôt peut également être obtenue dans le cadre de l'acquisition ou de la construction de logements sociaux neufs, dans les COM uniquement depuis 2018.

Avantages

- Investissements éthiques et solidaires qui visent à compenser la très forte pénurie de logements sociaux que connaît l'Outre-mer.
- Excellente qualité du locataire qui est souvent « semi-public » (office d'HLM, SEM).

Rétrocession

Avantage fiscal rétrocédé à l'exploitant local selon le minimum légal de 70%, soit une prise en compte de 30% dans les plafonds des niches fiscales.

Société de portage

SAS ou SA

Durée de détention des parts / actions

5 ans minimum à compter de l'achèvement des fondations.

Réduction d'impôt

Entre **30 000€** et **60 000€**

Le plafonnement

des niches fiscales 2020

Plafonnement des avantages fiscaux

Article 200-0 A du CGI

Conformément à l'article 200-0 A du CGI, le montant total des réductions d'impôt d'un contribuable doit respecter les deux plafonds ci-dessous :

10 000€

1^{er} plafond global

Hors les réductions d'impôt SOFICA et investissements Outre-mer, le total des avantages fiscaux 2020 ne peut pas procurer un avantage fiscal supérieur à 10 000€.

18 000€

2nd plafond spécifique Outre-mer

Avec les réductions d'impôt SOFICA et investissements Outre-mer, le total des avantages fiscaux 2020 ne peut pas procurer un avantage fiscal supérieur à 18 000€ « net de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire ». Ce qui signifie que seulement 44%, 34% ou 30% (selon le type d'opération) du montant de réduction d'impôt obtenue est pris en compte dans le plafond des niches fiscales.

	Type d'opérations	Plafond spécifique Outre-mer *	Taux de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire	Réduction d'impôt maximum
Industriel Art. 199 undecies B	Plein droit	18 000€	56%	40 909€
	Agrément	18 000€	66%	52 941€
Logement social Art. 199 undecies C	Logement social	18 000€	70%	60 000€

* net de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire

Exemple

Situation

Couple marié, 2 enfants

3 parts

Revenu net imposable 2020

92 958€

Impôt sur les revenus 2020

10 000€

Réductions d'impôt

G3F industriel de plein droit 2020 **

10 000€



** Apport de 8 849€ pour un gain net de 1 151€, soit une hypothèse de rentabilité de 13%. La rentabilité dont vous pourrez bénéficier est dégressive, elle dépend de la date de souscription et du type de produit.

Restitution totale

après réception de l'avis d'imposition (été 2021) : 10 000€

INVESTIR

avec Inter Invest

Profiter du dispositif de réduction d'impôt en loi Girardin, c'est participer au financement d'un matériel industriel ou d'un programme immobilier en logement social qui sera exploité dans les DOM et/ou les COM pendant au moins 5 ans. Le montage de ces opérations étant complexe, il doit être effectué par un monteur qualifié.



La sécurisation

de nos opérations

En cas de non respect des contraintes légales définies aux articles 199 undecies B ou C du CGI (montage, défaillance d'une entreprise locataire...) pendant la durée minimum de détention des parts (5 ans), l'avantage fiscal peut être repris à l'investisseur. Grâce à un savoir-faire incomparable lié à plus de 29 ans de maîtrise de ses opérations, le Groupe Inter Invest vous assure de souscrire dans des opérations sécurisées, bénéficiant des meilleures garanties de montage et de gestion.

Les garanties de montage & de gestion

Clause de limitation de recours systématique

En cas d'emprunt contracté par la société de portage pour compléter le financement, la clause de limitation de recours signée par l'organisme prêteur vous protège contre les défauts de paiement des locataires.

Propriété et exploitation des matériels

Le Groupe Inter Invest vous garantit que l'organisme prêteur ne peut pas procéder à la vente du matériel à sa seule initiative et donc mettre un terme au contrat de location, évitant ainsi de faire peser un risque fiscal majeur sur les investisseurs.

Pérennité d'Inter Invest

Le Groupe Inter Invest provisionne 50% de ses honoraires sur les 5 années suivant le montage, afin de maintenir ses équipes locales et garantir la gestion et le suivi des opérations quoi qu'il arrive.

Notre outil informatique pour une gestion rigoureuse

Contrôle du prix des matériels

Grâce à la constitution d'une base de données de plus de 10 000 prix de matériels, le Groupe Inter Invest a mis en place un contrôle automatique des prix des matériels financés afin d'éviter tout risque de surfacturation. Le Groupe Inter Invest valide ainsi le montant de réduction d'impôt dont vous pouvez bénéficier.

Contrôle d'activité des locataires

Pendant la période locative obligatoire de 5 ans, un organisme spécialiste de l'information sur les entreprises vérifie pour le compte du Groupe Inter Invest tout changement concernant l'activité et l'éligibilité des 20 000 locataires de nos sociétés de portage afin de garantir le succès de votre réduction d'impôt.

Réglementation opérateur

Conformément à l'article 242 septies du Code Général des Impôts et au décret n° 2015-149 du 10 février 2015, Inter Invest est régulièrement inscrit sur le registre tenu par le représentant de l'État sous le numéro M-D-O-M-2018-75-019.

Inter Invest Outre-mer est inscrit sur le registre sous le n° 082019 971 006.

Contrôle et suivi par nos agences locales

Connaissance du marché

Grâce à une expérience de plus de 29 ans et au financement de plus de 42 000 projets en Outre-mer, le Groupe Inter Invest maîtrise parfaitement l'ensemble des intervenants locaux : locataires, fournisseurs, banques et organismes financiers.

Contrôle des livraisons

Nos équipes implantées localement dans les DOM-COM s'assurent de la livraison effective des matériels financés afin de vérifier la réalité de l'investissement (signature du pv de livraison et du pv de prise en charge, photographie des matériels).

Relocation des matériels

Dans chacune de nos agences, une cellule spécialisée procède à la relocation des matériels si le locataire fait défaut afin de maintenir l'exploitation pendant 5 ans et ainsi préserver votre avantage fiscal.

G3F

Garantie de bonne
Fin Financière & Fiscale

Avec G3F, Garantie de bonne Fin Financière et Fiscale, Inter Invest vous propose en exclusivité depuis plus de 13 ans de souscrire un produit sécurisé.



G3F

vosre réduction d'impôt sécurisée

En cas de reprise de votre réduction d'impôt par l'administration fiscale ou de somme qui vous serait réclamée par tout créancier de la société de partage dont vous êtes associé, et sous réserve du respect des conditions générales, la souscription G3F (Garantie de bonne Fin Financière et Fiscale) vous assure le remboursement par Inter Invest des montants appelés pour quelque raison que ce soit ⁽¹⁾.

Vous bénéficiez donc du montant de votre réduction d'impôt attendue quoi qu'il arrive, tous les risques financiers et fiscaux étant couverts par les garanties suivantes :

Notre priorité : l'accompagnement des investisseurs

Assistance juridique : dans tous les cas de demande d'information ou de procédure contentieuse avec l'administration fiscale, Inter Invest vous assiste en préparant, à ses frais et avec le concours de conseils spécialisés, les réponses ou mémoires à transmettre à l'administration fiscale pendant toute la durée de l'obligation de conservation des parts sociales / actions de la société de partage et pendant 3 ans à compter de l'expiration de cette durée de détention fiscale.

OBLIGATOIRE

20 M€

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Notre assurance RC Pro couvre toute erreur de montage et/ou de gestion d'Inter Invest à hauteur de 20 millions d'euros de réduction d'impôt par période de garantie et par sinistre.

SYSTÉMATIQUE

Clause de limitation de recours

Cette clause couvre l'investisseur, en tant qu'associé d'une SNC solidairement et indéfiniment responsable, contre les défauts de paiement des locataires.

EXCLUSIF INTER INVEST

100 M€ ⁽²⁾

illimité ⁽³⁾

Assurance RC « parapluie »

Cette assurance, exclusive sur le marché, couvre l'investisseur, en tant qu'associé d'une SNC solidairement et indéfiniment responsable, contre les sommes qu'il pourrait être amené à payer pour tous sinistres causés par un matériel non assuré.

10 M€

Couverture financière G3F

Avec cette garantie, Inter Invest couvre tous les aléas financiers & fiscaux dans la limite d'un montant maximum fixé à 10 millions d'euros.

Pour plus de détails, consultez les conditions générales G3F disponibles sur simple demande de votre part sur notre site www.inter-invest.fr.

(1) Eu égard aux montants des garanties spécifiées ci-dessous

(2) Montant de couverture des dommages matériels

(3) Montant de couverture des dommages corporels

VOTRE ESPACE

en ligne sur
www.inter-invest.fr

Inter Invest vous accompagne tout au long de votre investissement grâce à votre espace internet et vous apporte ainsi le meilleur niveau de services du marché.



Votre accès internet

pour plus de services & transparence



Signature électronique

Vous avez la possibilité de signer électroniquement votre demande de réservation ainsi que les pouvoirs pour les A.G. des sociétés de portage dont vous êtes associé.



Demande de réservation

- Suivi de l'avancement de votre demande de réservation.
- Historique des versements (apport, frais d'acquisition et d'enregistrement) et des réductions d'impôt demandées.



Souscription & transparence

- Dossier de souscription présentant les matériels et les locataires financés par les sociétés de portage.
- Documentation juridique des sociétés de portage.
- Pièces contractuelles du montage.



Suivi administratif

- Bilan des sociétés de portage souscrites.
- Documents relatifs aux assemblées générales annuelles avec pouvoirs à retourner.



Déclaration fiscale

- Notice d'aide à la déclaration personnalisée.
- Documents pré-remplis pour votre déclaration d'impôt annuelle.



Simulateur IR

Simulation de votre impôt sur le revenu.

Transparence totale

Inter Invest met à votre disposition tous les documents du montage : facture des matériels, PV de livraison, contrat de prêt bancaire, contrat de location, attestation d'assurance, attestations de régularité fiscale et sociale du locataire, clause de limitation de recours vous protégeant en cas d'impayés du locataire...

Fonds de solidarité

Depuis 2018, Inter Invest propose à tous ses clients d'effectuer un don en faveur d'associations dont l'action est basée en outre-mer. A chaque demande de réservation, faites un geste en plus pour aider des enfants en difficulté.

Inter Invest Solidarité Outre-mer

Aidez des associations œuvrant pour l'accès à la santé et l'éducation des enfants dans les Outre-mer

Réduction d'IR égale à 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu net imposable.



Le saviez-vous ?

Inter Invest propose également des solutions d'investissement complémentaires répondant à des problématiques patrimoniales (impôt sur le revenu, transmission, plus-values...) :

FIP Outre-mer *

38% de réduction d'IR pour toute souscription réalisée avant la promulgation du décret qui fixera le nouveau taux à 30%.

Une expérience incomparable des DOM et des COM depuis 29 ans pour cibler de remarquables opportunités d'investissements.

Période de blocage : 6 ans minimum

Immobilier patrimonial

Investissements en nue-propiété bénéficiant de prix décotés de 30% à 40%

Des programmes immobiliers sur des emplacements «Premium» sélectionnés avec soin par nos experts immobiliers.

Période d'investissement : 15 ans minimum

Capital-investissement *

Investissements au capital de PME de premier plan

Un investissement (Mandat, Holding, FPCI, FCPR...) permettant de se constituer un portefeuille de qualité en actions non cotées sélectionnées par Inter Invest Capital.

Période de blocage : 5 ans minimum

* Avertissement

Ce document n'est pas constitutif d'une offre au public.

Ces investissements sont notamment soumis à un risque de perte en capital, un risque de liquidité et suivant le cas à des risques inhérents au domaine ou à la stratégie d'investissement du produit. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la rubrique relative aux risques des documents constitutifs du produits disponibles sans frais et sur simple demande¹ à contact@inter-invest.fr.

¹ Certains produits dont la commercialisation est restreinte à certaines catégories d'investisseurs nécessiteront votre catégorisation avant envoi de la documentation le cas échéant.

Parrainage

Pour chaque parrainage, gagnez 200 euros de cadeaux !

Parce que nous sommes convaincus que nos meilleurs ambassadeurs sont nos clients satisfaits, Inter Invest propose aux souscripteurs à l'un des produits du Groupe (Girardin, Capital-investissement, Immobilier...) de parrainer leurs proches en quelques clics et de gagner de nombreux cadeaux !

01 Connectez-vous sur votre espace www.inter-invest.fr

Dans la partie « Parrainage », vous pouvez en seulement quelques clics adresser à vos proches un email préconfiguré présentant les différentes solutions d'investissement Inter Invest.

02 Vos proches souscrivent à un produit Inter Invest

Après étude de sa situation de ses objectifs et de son expérience personnelle par son conseiller en investissement financier, votre filleul pourra décider de souscrire à une solution d'investissement Inter Invest : Girardin, capital-investissement ou immobilier. Le parrainage est confirmé par la saisie par votre filleul du code de parrainage qui figurera dans l'email.

03 Rempportez de nombreux cadeaux

Dès le premier parrainage, vous gagnez 200 euros échangeables en eChèque cadeau Amazon ou 6 bouteilles de champagne Ruinart. Au second, c'est 400 euros que vous pouvez remporter sous forme d'eChèque cadeau Amazon, 12 bouteilles de champagne Ruinart voire un iPad et ainsi de suite !

1 parrainage

200€ d'eChèque cadeaux Amazon	ou	6 bouteilles de Ruinart
		

2 parrainages

400€ d'eChèque cadeaux Amazon	ou	12 bouteilles de Ruinart	ou	1 iPad
				





www.inter-invest.fr @

Tél. 01 56 62 00 55 ☎

21, rue Fortuny 75017 Paris ✉

Distinctions en solutions Girardin



2015

2016

2017

2018

2019

2020

Distinctions en Capital-investissement



2017

2020

Inter Invest SA au capital de 10 000 200 €
Siège : 21, rue Fortuny 75017 Paris
Immatriculation au RCS de Paris : B 383 848 660
N° SIRET : 383 848 660 00 122
Code APE : 6832B
Agréée par l'ACPR en qualité de Société de
Financement & d'Entreprise d'investissement
Code interbancaire (CIB) 16758